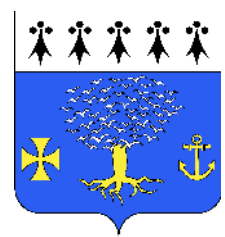


PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION



LA FORÊT-FOUESNANT

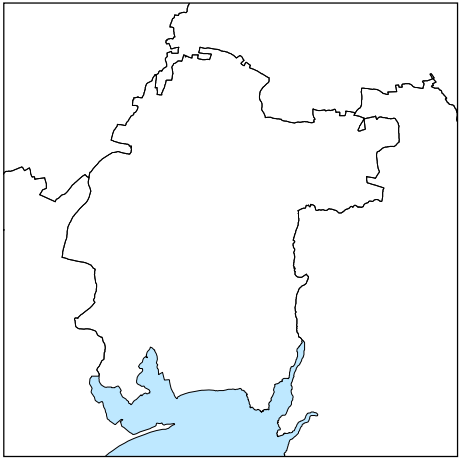
Finistère

Annexe

Servitudes d'utilité publique

Source : D.D.T.M. 29 - janvier 2017

Arrêté le : 13 avril 2017
Approuvé le :
Rendu exécutoire le :



Echelle : 1/7 000ème



7, rue Le Breton - 29080 La Forêt-Fouesnant
Téléphone : 02 98 26 13 13 - Fax : 02 98 26 13 12
Email : geolitt@geolitt.fr
www.geolitt.fr

AC1 : Protection des monuments historiques classés ou inscrits

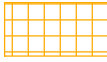


classé



inscrit

AC2 : Protection des sites et monuments naturels



classé

AR1 : Protection des postes électroséismographiques, des amers et des phares



classé

EL9 : Servitude de Passage des piétons le long du littoral (bande de 3 mètres)



classé

I3 : Protection des canalisations de transport de gaz



classé

Moins de 100 mètres d'une canalisation de transport de



classé

I4 : Protection des lignes électriques (Article 12 de la loi du 15 juin



classé

Lignes électriques

PM1 : Plan de prévention des risques naturels prévisibles

Code couleur des zones :

Zone rouge hachurée

Zone rouge

Zone orange

Zone bleue

PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique



classé

T4 : Servitude aéronautique de balisage (protection)



classé

T5 : Servitude aéronautique de dégagement (protection)



classé

T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement



classé

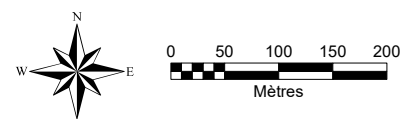
Servitude	Intitulé	Service compétent	Application	Date	N° au PLAN
AC1	Protection des monuments historiques classés ou inscrits	UDAP Finistère	MH : Eglise Notre-Dame d'Izel Vor	08/05/1914	1
			MH : Moulin à eau du Chef du Bois (sur La Forêt-Fouesnant)	01/05/1939	2
			MH : Tette tumulaire de Kerleven à Kereterec	15/04/1965	3
			MH : Allée couverte de Kerampicard (sur La Forêt-Fouesnant)	18/05/1966	4
			MH : Stèle protohistorique de Locamad (place publique au centre ville)	14/03/1967	5
AC2	Protection des sites et monuments naturels	DREAL Bretagne	MH : Menhir de Chef du Bois Coat ar Ster	06/05/1968	6
			Site classé : Moulin du Chef du Bois	05/05/1924	7
			Site classé : Anse de Saint-Laurent	22/09/1924	8
			Champ de vue d'un poste électro-séismographique Sémaphore de Beg-Meil - 290.058.04 - zone provisoirement réservée	18/07/1885	9
			SPPL La Forêt-Fouesnant - Partie Servitude de droit et partie non accessible - Articles L121-31 à L121-37 et R121-9 à R121-32	31/12/1976	10
EL9	Servitude de Passage des piétons le long du littoral (bande de 3 mètres)	DDTM-DML	SPPL La Forêt-Fouesnant - Secteur de Port La Forêt	12/02/1982	11
			SPPL La Forêt-Fouesnant - Secteur de Kerleven - Saint-Laurent	17/02/1982	12
			SPPL La Forêt-Fouesnant - Secteur La Haie - Kerist - La Cale	24/11/1982	13
			SPPL La Forêt-Fouesnant - Secteur rive gauche de l'Anse du Bourg	19/03/1986	14
			Transport de gaz : Branchement Maligne - La Forêt-Fouesnant DN 100	01/07/1988	15
I3	Protection des canalisations de transport de gaz	GRGaz Transport	Réseau HTA de distribution (non cartographié)	-	-
I4	Protection des lignes électriques	ERDF	LIAISON 63kV N° 1 BENODET-CONCARNEAU	-	-
PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles	RTE	LIAISON 63kV N° 2 BENODET-CONCARNEAU	-	-
PT2	Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique	DDTM29	Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) Est Odet	12/07/2016	-
T4	Servitude aéronautique de balisage (protection)	Défense ESID de Brest	Liaison troposphérique de QUIMPER-Pluguffan >>> LORIENT Lann Bihoué 216.03	07/12/1990	16
T5	Servitude aéronautique de dégagement (protection)	SZSIC Rennes (ZD Ouest)	FH Station PLOGONNEC - Prat-Youen à Station CONCARNEAU - Rue Jacques Noël Sene	12/01/2012	17
T7	Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement	SNIA Ouest	Servitude de balisage de l'aérodrome de Quimper-Pluguffan	24/02/1988	-
		SNIA Ouest	Servitude de dégagements de l'aérodrome de Quimper-Pluguffan - pas de plan détaillé	24/02/1988	-
		SNIA Ouest	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement	25/07/1990	-

SAINT-EVARZEC

SAINT-YVI

CONCARNEAU

FOUESNANT



Les bâtiments récemment implantés ont été reportés sur le fond de plan de façon purement schématique (ils sont signalés par [hatched pattern]).